

longue absence du foyer et ainsi de suite. Ils ont proposé certaines mesures à prendre. Un certain M. Boyd a déploré la longueur des discours. Il a proposé une préparation plus utile entre les sessions et la condensation des discours en quinze ou vingt minutes. Il a rappelé que Cromwell avait enlevé la masse et fermé la Chambre des communes. A son avis, il n'y aurait eu aucun inconvénient à faire la même chose au Canada.

Un certain M. Robinson a conseillé de commencer la session plus tôt, en janvier et non en mars. Il a signalé les graves difficultés qui se posaient pour le cultivateur qui, en l'année 1904, était contraint de renoncer aux semailles du printemps et aux récoltes. Pour un certain M. McCreary, le gouvernement devait se mieux préparer à la session. Avec le concours de ses employés, il aurait pu faire en sorte que les travaux commencent en décembre. Il y aurait eu congé de deux semaines pour Noël puis la session aurait repris en janvier pour se terminer, si la chose était possible, en avril. M. Borden, qui fut plus tard sir Robert Borden, a proposé que le Gouvernement présente ses mesures plus tôt; puis le porte-parole de celui-ci (nous pouvons tous nous imaginer ce qu'il a dit), en l'occurrence M. Cartwright, ministre du Commerce, a fait la proposition d'écourter les discours et d'abolir le compte rendu.

Le problème n'est pas nouveau, mais il semble difficile d'en trouver la solution. Il y a lieu de se rendre compte que le gouvernement d'un pays comme le Canada exige des sessions assez longues. Pendant la période où notre population se chiffrait par 5 millions et demi d'habitants, les députés passaient ici cinq mois à leur tâche. Maintenant que notre population est montée à 14 millions, cinq à six mois semblent indispensables. Il existe des moyens d'écourter la session, grâce à l'application de certaines règles établies, telles que celles qui prévoient, dans certaines circonstances, la question préalable et la clôture, lorsqu'il y a effort évident d'obstruction.

Il serait fort utile que les mesures du Gouvernement, les mesures prêtant à controverse, soient présentées plus tôt au cours de la session; toutefois, j'estime d'une manière générale, qu'il s'agit là d'une question pouvant se régler par la voie d'arrangements et de consultations entre les différents partis de la Chambre. Il est évident que, depuis la guerre, les sessions se sont prolongées. Le même usage s'est fait jour en Angleterre. Là-bas, comme ici, la Chambre des communes se trouve à siéger plus longtemps depuis la guerre qu'avant. Cela résulte, ici comme en Angleterre, de l'apparition de ce qu'on appelle l'État-providence, d'un plus grand intérêt de

[M. Churchill.]

l'État aux affaires générales de la population et de l'énorme fardeau que nous imposent nos difficultés dans le domaine international.

A mon sens celui qui a présenté la motion devrait y réfléchir davantage. Je crois que toutes ses dispositions tendent à restreindre la discussion à la Chambre. En consultant les divers partis, on pourrait peut-être s'entendre pour aplanir bon nombre de nos difficultés. Nous ne voulons pas être astreints à des règles sévères qui diminueraient en aucune façon les libertés et les privilèges que la Chambre des communes a acquis au cours des siècles. Le procédé a été long, mais nos règles ont subi l'épreuve du temps. Nous pouvons apporter ici et là les modifications qui nous permettront de résoudre certaines de nos difficultés, mais nous devons reconnaître, je pense, que la chose nous plaise ou non, que les sessions devront être assez longues si nous voulons nous occuper convenablement des affaires de la nation.

Je ne puis dire que ce genre de vie me plaît, mais comme nous avons accepté cette tâche il convient de nous en acquitter jusqu'à ce qu'on nous libère. Dans ces conditions, nous devons, je pense, consacrer toute notre attention aux affaires de la nation. J'ai remarqué que les gens qui prétendent qu'on jase trop au Parlement, qu'on perd trop de temps sont précisément ceux qui critiquent lorsqu'on néglige de soumettre certaines questions au Parlement. Ils seront les premiers à dire: "Personne n'a parlé à la Chambre en ce qui concerne telle et telle mesure adoptée dans les derniers jours de la session." On ne peut pas tout avoir. Il faut, soit permettre un débat complet, une discussion et un examen complets des mesures du Gouvernement et pour cela, y mettre le temps qu'il faut, soit nous contenter d'approuver la plupart des mesures dont nous sommes saisis, sans examen, sans y consacrer cette attention extrême qu'on est sûrement en droit d'exiger de ceux qui, comme nous, sont revêtus de certaines responsabilités.

**M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je tiens à féliciter l'honorable représentant d'Halton (M. Cleaver) d'avoir présenté aujourd'hui une importante motion concernant les règles et la procédure parlementaires. Vu que les dédales de ces règles et de cette procédure ne me sont pas aussi familiers encore qu'ils le sont au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je me bornerai à quelques observations générales sur le sujet, c'est-à-dire que je dirai ce que nous pourrions et ce que nous devrions faire en vue d'améliorer notre régime parlementaire.